

## Vademecum à destination des étudiants

### Organisation des études

L'inscription au Cursus se fait sur concours. Les candidats, qui doivent être inscrits en première année d'un des MA précédemment cités, introduisent pour le **1er décembre** au plus tard un curriculum vitae (reprenant notamment leurs notes académiques et détaillant leurs compétences linguistiques), une proposition de parcours de mobilité ainsi qu'un dossier développant leur projet de mémoire – qui doit être axé sur une thématique d'anthropologie des dynamiques sociales et du développement, et qui doit donner lieu à un travail ethnographique dans un pays du Sud. Dans chaque institution partenaire, le représentant du Cursus rassemblera les dossiers soumis par les étudiants candidats et les transmettra à l'ULB. Celle-ci enverra les documents de candidature à tous les membres du conseil, qui organiseront conjointement la sélection des dossiers durant le mois de décembre.

Les étudiants inscrits au cursus sont tenus de suivre et de réussir des cours totalisant **au minimum 30 ECTS** dans une ou plusieurs institution(s) partenaire(s). Typiquement, cela se réalise à l'occasion d'un séjour lié à une bourse ERASMUS, mais cela peut aussi se faire selon toute autre modalité (assistance à un séminaire groupé, déplacement hebdomadaire sur fonds propres, bourse BELGICA, etc.). Le calendrier de cette mobilité est laissé au choix de l'étudiant, pour autant qu'il respecte les contraintes posées par son université d'origine en termes d'organisation semestrielle. Les étudiants en mobilité choisissent leurs cours au sein d'une liste définie par le conseil scientifique et figurant sur ce site. Avec l'accord du représentant du Cursus dans leur université d'accueil, ils peuvent choisir un ou plusieurs cours ne figurant pas dans cette liste, pour autant que cela corresponde à un atout pour la réalisation de leur mémoire. Les cours suivis dans le cadre de la mobilité doivent impérativement être des cours spécifiques du second cycle, non du premier.

Le **jury du mémoire** de fin d'études intégrera nécessairement un membre du réseau n'appartenant pas à l'institution d'origine. Les représentants des six partenaires délivrant l'attestation relative au Cursus veilleront à ce que cette condition soit respectée par les organes chargés de la composition de ces jurys dans leur institution. Chaque institution partenaire s'engage à faciliter le travail de terrain des étudiants en leur faisant bénéficier des conventions et des appuis institutionnels privilégiés avec des centres de recherche au Sud. Lors de la défense des mémoires, le membre « extérieur » du jury sera présent, ou remettra un avis écrit, ou encore participera à la discussion par vidéoconférence. Les étudiants du Cursus sont tenus d'assister aux défenses de mémoire de leurs collègues de promotion, soit qu'ils y assistent directement, soit qu'ils les suivent par vidéoconférence.

## Dispositions pratiques

Les langues de travail sont le français et l'anglais. Les représentants des institutions partenaires s'engagent à étudier au mieux les possibilités de renforcement linguistique pour les étudiants « out » et « in », ainsi que pour les étudiants de pays tiers, principalement des pays du Sud, dont on favorisera l'inscription. Ils veilleront dans la mesure du possible à permettre aux étudiants de rédiger leurs travaux et de passer les examens dans la langue de leur choix. Le responsable de l'institution d'accueil est spécifiquement chargé d'évaluer les compétences linguistiques des étudiants en mobilité pour les diriger éventuellement vers de cours renforçant ces capacités ; ces cours sont valorisables en termes d'ECTS dans le parcours.

L'inscription au Cursus est gratuite.

En fin d'étude, les étudiants reçoivent le diplôme de master de leur université d'origine et l'**attestation du Cursus** co-signé par les représentants des huit institutions « diplômantes ». Obtenir cette attestation requiert d'avoir satisfait à toutes les conditions définies plus haut : avoir été dûment sélectionné ; avoir réussi des cours totalisant un minimum de 30 ECTS dans une ou plusieurs des institutions partenaires ; avoir dans son jury un membre extérieur à l'institution de rattachement et membre du réseau. Aucune mention n'est signalée sur l'attestation.

On envisage la publication électronique des meilleurs mémoires sur un site bilingue présentant le Cursus européen.